

Image not found or type unknown



bidwizz adhésion et prélèvement

Par **Matoalo**, le **11/03/2013** à **13:40**

Bonjour,

Nouvelle victime de Bidwizz... Je souhaitais juste essayer le site en misant 20 € et me voilà avec un prélèvement de 59,99€ 10 jours après pour une période d'adhésion de 3 mois minimale et en prélèvement automatique! Quels sont les recours hormis l'opposition de la CB? puis-je me faire rembourser?

N'y a t-il pas une forme d'abus qui pourrait-être invoquée?

Merci d'avance

Par **repondre**, le **14/03/2013** à **13:11**

bonjour,

nous avons un délai de rétractation de 7 jours

il suffit de l'utiliser

je l'ai fait et aucun prélèvement effectué

cordialement